



Déclaration de la FNEC FP-FO F3SCT A 14 décembre 2023

Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Le mardi 12 décembre a eu lieu une mobilisation nationale intersyndicale appelant à la grève contre la réforme de la voie professionnelle. La FNEC FP-FO exige le retrait de cette réforme destructrice pour l'enseignement professionnel et par conséquent pour tous les personnels (enseignants PLP, DDFPT, AESH...). L'annonce de la suppression de formations professionnelles dites "non-insérantes" lors de la fin de l'année scolaire précédente, réitérée cette année et couplée à une diminution programmée de 170h d'enseignement pour les élèves suscitent de grandes inquiétudes quant à la pérennité des postes. Les collègues, déjà heurtés par l'inefficace transformation de la voie professionnelle du ministre Blanquer en 2019, sont maintenant de plus en plus déstabilisés et nombre d'entre eux manifestent déjà des signes d'inquiétude et d'angoisse. Nous alertons sur le risque psychosocial grandissant provoqué par cette réforme dont le seul bénéficiaire sera de fournir une main d'œuvre gratuite aux entreprises, la gratification des élèves étant assumée par l'Education Nationale, sans aucun bénéfice pédagogique.

De manière générale, la FNEC FP-FO alerte sur l'aggravation des conditions de travail des agents, sur l'insécurité juridique et professionnelle qu'ils traversent, sur la détresse éprouvée par nombre de personnels dans leur pratique professionnelle. En faire une liste complète serait bien trop long.

Nous souhaitons, aujourd'hui, mettre l'accent sur un point particulièrement alarmant. La politique d'inclusion systématique articulée avec la destruction de l'enseignement spécialisé place les personnels dans des situations inacceptables et altère gravement l'apprentissage de la totalité des élèves. Les registres de la Formation spécialisée permettent de mesurer l'ampleur du mal être des personnels. Les réponses de la hiérarchie et de l'institution consistent uniquement à remettre en question les compétences professionnelles des personnels, à évoquer des nécessités de formation. Ces réponses ne font qu'aggraver la culpabilisation et la détresse de personnels déjà en difficulté. La pédagogie ne peut se substituer ni aux formations qualifiantes et diplômantes, ni aux soins, ni aux prises en charge massives, ni à des effectifs extrêmement réduits d'enfants.

La loi du 11 février 2005, préparée et mise en œuvre par le très réactionnaire gouvernement Raffarin-Chirac et bien mal nommée « loi pour l'égalité des droits et des chances », prive les enfants les plus fragiles de leur droit. Elle les prive, au fur et à mesure que la réaction avance, des prises en charge par des enseignants et personnels formés, mais surtout qualifiés et diplômés, et payés comme tels. L'inclusion forcée et systématique nie le droit des élèves en situation de handicap à bénéficier de conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés, les accable de difficultés insurmontables et dégrade considérablement les conditions de travail des personnels.

Depuis des années, les revendications des personnels des établissements spécialisés sont ignorées. En dépit d'une propagande nauséabonde menée de toutes parts contre ces établissements, ils demeurent les centres de soins et d'enseignement les plus qualifiés, et de loin. Ils ne sont pas des lieux d'enfermement. La FNEC FP-FO n'accepte pas la fermeture de ces établissements et la destruction des prises en charge. Au contraire de ce qui est fait, il faudrait en ouvrir bien davantage et répondre aux besoins immenses, améliorer toujours et encore les soins et les enseignements adaptés, la bienveillance qu'ils apportent.

La destruction de l'enseignement spécialisé et des postes des personnels qui le font fonctionner se traduira irrémédiablement par une perte des savoirs et des savoir-faire en matière de soins et d'enseignement adaptés donnés aux enfants en situation de handicap.

Dans un communiqué la FNAS FO (Fédération Nationale de l'Action Sociale) rappelle que :

- *Le 100 % inclusif laisse un grand nombre d'enfants en situation de handicap et leur famille sur le carreau.*
 - *La transformation radicale de l'offre de service en lien avec la volonté du gouvernement de mettre en place l'inclusion systématique avec « l'école pour tous » et à tout prix, installe des enfants dans la souffrance.*
 - *Des nouvelles formes de travail « hors des murs » des établissements modifient de façon drastique les métiers de l'éducation spécialisée.*
- Cet accompagnement à la carte qui s'impose aux professionnels du secteur dégrade, de fait, leurs conditions de travail. Ils ne sont plus dans une logique de places suffisantes, mais dans une logique de « file active », plaçant les établissements en un système « ambulatoire ».*

L'acte 2 de l'École inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut, pour des raisons budgétaires, aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes.

Le gouvernement a inscrit l'Acte 2 de l'École Inclusive dans son Projet de Loi de Finances 2024 adopté sans débat au parlement à coup de 49-3, dans la nuit du 7 au 8 novembre. Ainsi, chaque citoyen devrait s'alarmer de la présence au milieu d'une « loi de finance » d'un article qui détruit les attributions respectives des institutions compétentes en matière de handicap.

L'article 53 lance l'Acte 2 de l'École Inclusive en instaurant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL. Ces PAS expertiseront « les besoins de l'élève au cours d'un échange avec lui et ses représentants légaux. Sur cette base, ils définissent, coordonnent et assurent la mise en œuvre de réponses de premier niveau, qui prennent notamment la forme d'adaptations pédagogiques, de mise à disposition de matériel pédagogique adapté, et d'intervention de personnels de l'éducation nationale en renfort ou, dans un cadre fixé par voie de convention, de professionnels des établissements et services médico-sociaux ». Tous les élèves et notamment ceux dits à « besoins éducatifs particuliers » pourraient donc relever de ces pôles ressources qui menaceraient de fait les missions spécifiques propres à chaque enseignant spécialisé.

« Les pôles d'appui à la scolarité apportent également leur appui aux personnels des écoles et établissements de leur ressort en matière de ressources et pratiques pédagogiques, ainsi que de formation. » Quand on connaît aujourd'hui le détournement des missions des enseignants spécialisés à qui il est demandé de devenir « coachs » plutôt qu'enseignants, et les pressions exercées par la hiérarchie sur les collègues confrontés à des situations inacceptables de maltraitance institutionnelle sur les élèves et les personnels en lien avec l'inclusion systématique, on imagine très bien le rôle qui va être donné à ces pôles d'appui : imposer un « accompagnement » aux personnels confrontés au chaos et des pratiques pédagogiques à la place des soins médicaux auxquels peuvent prétendre les élèves !

Ce sera le PAS qui déterminera la quotité horaire et non plus la MDPH et ce même pour les aides individuelles. Il sera donc désormais exclusivement du ressort de l'Éducation Nationale de déterminer les modalités d'accompagnement de l'élève qui le fera sans aucun doute dans le cadre des moyens à disposition...

Le ministère a indiqué qu'il prépare une formation spécifique « pour les enseignants qui ont choisi la mission d'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1er et le 2d degré dans le cadre du Pacte enseignant » qui seraient intégrés aux PAS. Ainsi les enseignants pactés dans les PAS remplaceront les enseignants spécialisés.

Pour finir, le ministre a même demandé aux organisations syndicales d'effectuer des propositions pour trouver de nouvelles missions supplémentaires pour les AESH !

Dans tout ce chaos, les personnels ont besoin du soutien de leur hiérarchie. Notre fédération demande, comme de nombreux collègues de l'académie, que la collègue de l'école Victor Hugo de Graulhet obtienne immédiatement la protection fonctionnelle ainsi que la reconnaissance que son arrêt de travail est imputable au service. Notre collègue n'a, à aucun moment, manqué de professionnalisme. C'est une collègue engagée auprès de ses élèves et de leur famille mais aussi engagée auprès de ses collègues. L'administration doit la soutenir face à la plainte déposée.

Dans cette situation que ne peuvent plus supporter les personnels, 230 délégués mandatés par des réunions départementales qui ont rassemblé des milliers de collègues, mais aussi des parents ou d'autres personnels, réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, ont décidé d'une journée de grève et de manifestation à Paris le 25 janvier. La FNEC FP-FO s'est adressée à toutes les organisations syndicales, de la santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer ensemble cette mobilisation dans l'unité, partout et obtenir satisfaction des revendications :

- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- Maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS

Ce gouvernement antidémocratique, désavoué ce lundi 11 décembre, prétend appliquer son article 53 glissé au milieu d'une Loi de finance imposée par 49-3. Pour les personnels, pour les élèves, il ne doit jamais être appliqué. La FNEC FP-FO fera tout pour qu'il ne le soit pas.